

Tous les acteurs autour d'une table

Stefan Spycher^a, Nuria del Rey^b, Michael Jordi^c, Annette Grünig^d

^a Vice-directeur OFSP; ^b Cheffe de projet OFSP; ^c Secrétaire central CDS; ^d Cheffe de projet CDS

Si la loi sur les professions médicales (LPMéd) définit le cadre légal de la formation universitaire, postgrade et continue des médecins, elle ne règle pas la mise en œuvre dans ses moindres détails. De nombreux acteurs sont impliqués dans ce processus, ce qui augmente le besoin de coordination, notamment pour faire face aux défis actuels de la politique de santé. La plate-forme «Avenir de la formation médicale» (AFM), créée en 2010, vise une formation médicale de premier ordre en permettant un important dialogue entre les organisations partenaires.

Contextualisation et création de la plate-forme AFM

Poursuivant un but de santé publique, la loi sur les professions médicales (LPMéd), entrée en vigueur en 2007 [1], fixe un cadre légal souple en vue d'améliorer la qualité de la formation des médecins et de l'exercice de la médecine. Bien qu'elle définisse des objectifs en matière de formation universitaire, postgrade et continue, la loi ne règle pas les détails de son application. De multiples acteurs aux compétences diverses prennent donc part à ce processus et doivent se concerter. En outre, plusieurs défis de la formation médicale résultent justement de l'imbrication des compétences dans les deux domaines politiques de la santé et de la formation. De ce fait, ces défis ne peuvent être relevés qu'à la condition que les différentes organisations responsables collaborent. A citer par exemple dans ce contexte les difficultés déjà indiquées il y a quelque temps par le CSST [2] et l'ASSM [3], telles qu'un manque de continuité entre les différents types de formation, une formation postgrade pas assez structurée ou une faible qualification pour la collaboration interprofessionnelle. Un défi supplémentaire se présente en outre à cause d'une répartition de compétences entre la confédération et les cantons qui n'est pas réglée de la même manière dans la politique de la santé que dans la politique de la formation.

En 2010, le Dialogue Politique nationale suisse de la santé (PNS) a ainsi chargé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de mettre sur pied une plate-forme qui réunirait les principaux acteurs. Le 14 septembre 2010, 17 organisations actives dans la politique de la santé et de la formation ont fondé la plate-forme «Avenir de la formation médicale» (AFM). En tant qu'espace de dialogue régulier, cet instrument vise à élaborer et à mettre

La plate-forme «Avenir de la formation médicale» (AFM), créée en 2010, permet d'aborder les problématiques liées à la formation médicale en favorisant le dialogue avec les organisations partenaires responsables. Bien que la loi sur les professions médicales, entrée en vigueur en 2007, fixe un cadre légal pour les formations universitaire, postgrade et continue des médecins, des questions subsistent à l'intersection entre politiques de la formation et de la santé, qui ne pourront être résolues de façon adéquate qu'avec la collaboration de tous les acteurs concernés. Depuis sa création, la plate-forme AFM a déjà mandaté plusieurs groupes thématiques qui ont fourni des résultats concrets. Actuellement, le groupe thématique «Coordination de la formation postgrade des médecins» développe un modèle qui devrait permettre de prévoir l'offre et la demande relatives aux prestations médicales. Un rapport contenant une description de ce modèle est disponible. Le groupe thématique «Spécialisation croissante du point de vue de l'organisation des hôpitaux» a commencé ses travaux il y a peu. Il traitera les aspects problématiques liés à cette tendance pour le système de santé. La plate-forme AFM offre la grande opportunité d'aborder des thèmes actuels et de proposer des solutions qui peuvent ensuite être traitées par les organisations responsables.

en place des mesures concrètes pour répondre à différentes problématiques. A ce jour, ses membres sont: l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), la Commission des professions médicales (MEBEKO), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI; précédemment OFFT et SER), le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI; anciennement CSST), la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE; anciennement Conférence universitaire suisse, CUS), la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities (qui succède à la Conférence des recteurs des universités suisses, CRUS), la Commission inter-facultés médicale suisse (CIMS), la Fédération des médecins suisses (FMH), représentée par l'Institut suisse pour

la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC), l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), Les Hôpitaux de Suisse (H+), l'Organisation faïtière nationale du monde du travail en santé (Oda-Santé), Les assureurs-maladie suisses (Santésuisse), l'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (AMDHS), l'Association suisse des étudiants en médecine (SwiMSA) et l'association Médecine Universitaire Suisse (MUS).

Travaux de la plate-forme

Depuis sa création en 2010, la plate-forme a institué sept groupes thématiques (cf. fig. 1). Cinq groupes ont rendu leurs conclusions, alors que le sixième, «coordination de la formation postgrade des médecins», et le septième, «spécialisation croissante en médecine humaine du point de vue de l'organisation des hôpitaux», ont entamé leurs travaux respectivement en 2015 et en 2016. La suite de cet article offre une synthèse de leurs activités. Des informations complémentaires sont disponibles sur la page Internet de la plate-forme AFM: <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/index.html?lang=fr>

Financement de la formation postgrade des médecins

Le premier groupe thématique de la plate-forme, «financement de la formation postgrade des médecins» [4], a été institué en 2010 lors de la séance constitutive. Son mandat était de procéder à une analyse de la situation et de proposer des solutions à même d'assurer le financement de la formation postgrade des médecins après l'entrée en vigueur du système DRG. Sous la codirection de l'OFSP et de la CDS, le groupe thématique a élaboré le modèle «PEP» (abréviation allemande signifiant: pragmatique, simple et forfaitaire), qui oblige fondamentalement tous les hôpitaux et cliniques de la liste hospitalière à assurer une formation postgrade à un nombre de médecins-assistants correspondant à leurs possibilités. Il prévoit en outre que les cantons accordent aux hôpitaux une aide financière destinée à la formation postgraduée, pour autant que les établissements remplissent certains critères de qualité. Un groupe de travail institué par le comité directeur de la CDS a ensuite fixé l'indemnité forfaitaire minimale à verser aux hôpitaux: 15 000 francs par an et par médecin en formation postgrade. Il a également proposé un modèle de péréquation financière intercantonale. Lors de son assemblée plénière du 20 novembre 2014, la CDS a adopté la Convention sur le financement de la formation post-

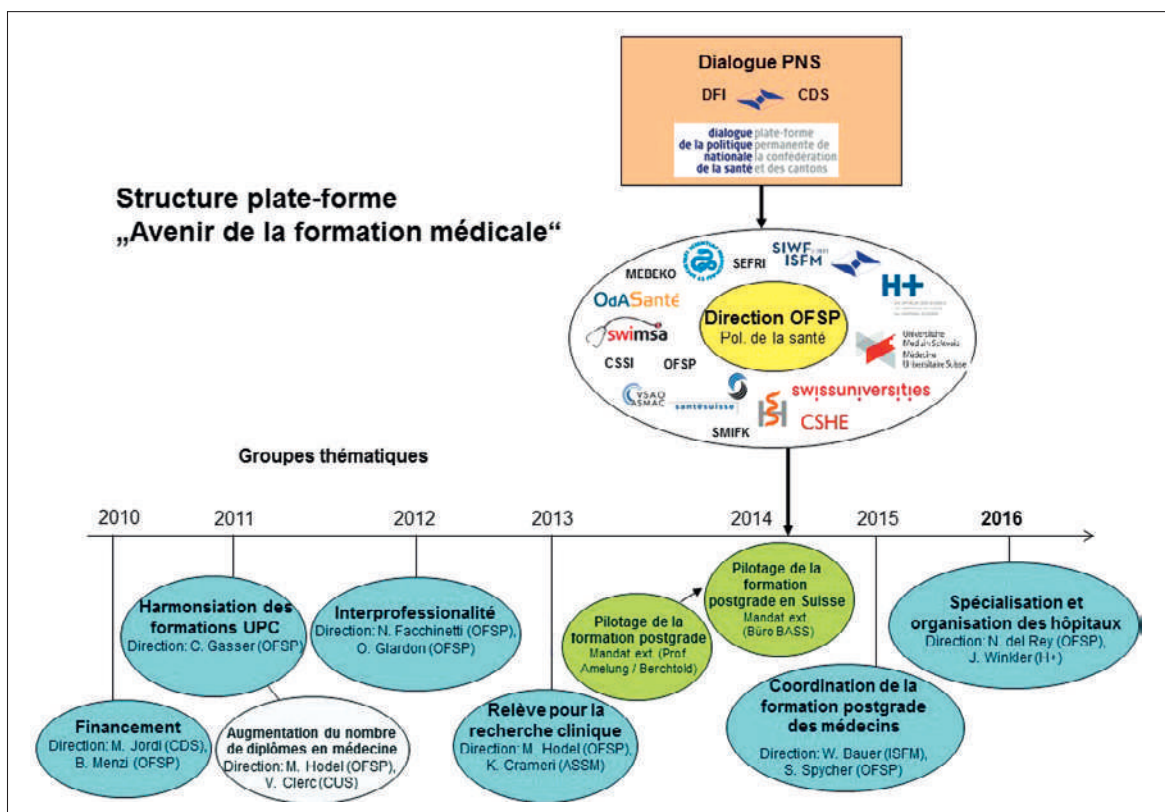


Figure 1: Structure de la plate-forme (mandants et organisations partenaires); groupes thématiques (en bleu) et études commandées (en vert).

grade. La procédure de ratification par les cantons est en cours; à l'heure actuelle, cinq d'entre eux ont ratifié le texte (état: janvier 2016).

Harmonisation des formations universitaire et postgrade

En 2010 toujours, la plate-forme a confié à un deuxième groupe thématique un mandat intitulé «harmonisation des formations universitaire et postgrade» [5]. Ce groupe a recherché des solutions pour assurer la cohérence, exigée par la LPMéd, entre ces deux étapes de la formation des médecins. Il a passé en revue différents thèmes – admission aux études de médecine, formation universitaire suite à la réforme de Bologne, transition entre les formations universitaire et postgrade, formation postgrade en particulier – avant d'élaborer et de prioriser des recommandations. Le rapport correspondant a été rendu fin 2012. Certaines des recommandations du groupe de travail ont pu être directement mises en œuvre, par exemple le sondage mené par l'EPFZ auprès des médecins sur la pertinence et la qualité de leur formation postgrade trois ans après l'obtention de leur diplôme. Quelques points de la discussion ont, par la suite, alimenté les travaux d'autres groupes thématiques, comme la coordination de la formation postgrade. Considérant que la question du nombre d'étudiants formés en médecine humaine était des plus urgentes, le groupe de travail a décidé de créer un sous-groupe dédié.

Augmentation du nombre de diplômes en médecine humaine

Le groupe thématique «augmentation du nombre de diplômes en médecine humaine» [6] a donc commencé ses travaux fin 2011, sous la direction conjointe de l'OFSP et de l'ancienne CUS. Son mandat était de déterminer dans quelles conditions et à quelle échéance le nombre de diplômes en médecine humaine pourrait être porté à 1200–1300 par an, tout en étudiant la manière de financer cette augmentation. Le groupe thématique est arrivé à la conclusion que, à l'horizon 2018–2019, les universités pourraient former environ 300 médecins de plus par an dans les cursus existants, à la condition toutefois de leur allouer des ressources supplémentaires. Depuis, le nombre de places offertes en médecine humaine a effectivement augmenté. En 2015/16, le contexte a évolué avec la perspective d'une péjoration de l'accès au marché du travail pour la main-d'œuvre étrangère suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse (art. 121a Cst.) et compte tenu du large consensus sociétal et politique qui s'en est suivi. En février 2016, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et

de la recherche (DEFR) de solliciter un crédit spécial de 100 millions de francs supplémentaires pour les hautes écoles pour la période 2017–2020, dans le but d'augmenter le nombre de places en médecine humaine. Dans ce contexte, un rapport conjoint du DEFR et du DFI, «Panorama de la formation universitaire et postgrade des médecins dans le système de santé», a été élaboré à l'intention du Parlement. Ce document analyse la manière d'utiliser ces ressources additionnelles de manière efficiente et pérenne.

Interprofessionnalité

En 2011 également, le groupe thématique «interprofessionnalité» a ensuite été créé. L'importance du sujet est soulignée tant dans la LPMéd que dans le projet de loi sur les professions de la santé (LPSan). Le groupe devait étudier les interfaces entre les filières de formation des différentes professions de la santé et, ce faisant, mettre en évidence de possibles modules de formation interprofessionnels. Il a élaboré un concept qui se fonde sur des modèles concrets de collaboration interprofessionnelle et des modules pratiques (tool-box) dans différentes situations (par exemple urgences dans les soins aigus, soins palliatifs au sein d'un réseau régional ou prévention en établissement médico-social). Le concept a été exposé à la plate-forme AFM fin 2013. Depuis, l'OFSP a présenté le rapport aux instances concernées et organisé une conférence nationale sur la formation interprofessionnelle, afin de poursuivre le travail de sensibilisation. Inspiré des travaux du groupe thématique, un centre interprofessionnel de simulation a en outre été fondé à Genève.

Relève pour la recherche clinique en Suisse

Début 2013, le groupe thématique «relève pour la recherche clinique en Suisse» [8] a été institué, avec un double mandat: déterminer si la recherche clinique souffrait d'une pénurie de chercheurs sur les plans qualitatif et/ou quantitatif; le cas échéant, définir les actions à entreprendre au niveau de la formation universitaire et postgrade pour y remédier. Au terme de ses travaux, dirigés conjointement par l'OFSP et l'ASSM, le groupe a rendu, fin 2014, un rapport qui, sur la base d'une analyse des problèmes, énonce trois recommandations: a) l'identification précoce et l'encouragement des étudiants intéressés par la recherche, b) le regroupement en formation postgrade structurée des offres de formation existantes en recherche clinique, et c) la création de postes de professeurs assistants avec un pourcentage fixe dédié à la recherche. Suite aux travaux de ce groupe, le FNS a annoncé qu'il renforcerait son engagement financier en faveur du «protected time».

Coordination de la formation postgrade des médecins

Le sixième groupe thématique se consacre à la «coordination de la formation postgrade des médecins». La question de savoir si les ressources médicales sont judicieusement réparties entre les différentes régions et les diverses spécialités a été maintes fois soulevée et reste d'actualité. En raison de la différenciation croissante en médecine et de l'apparition de nouvelles professions de la santé, il devient de plus en plus difficile de déterminer quelle combinaison de médecins spécialisés pourra au mieux répondre aux besoins d'une population vieillissante. Cette question s'est encore compliquée avec la perspective de l'application de l'initiative contre l'immigration de masse, qui pourrait, le cas échéant, limiter le nombre de nouveaux médecins étrangers. En 2013, la plate-forme AFM s'est saisie de cette problématique et a confié deux mandats externes pour élaborer une base commune de savoirs et de discussion. Le premier mandat consistait, d'une part, à mener une analyse comparative entre plusieurs pays pour déterminer s'ils tentaient d'influencer la combinaison de médecins spécialisés et, si oui, comment et avec quels résultats; d'autre part, à étudier les modèles de calcul utilisés. Le second mandat visait à analyser les principaux facteurs influençant la combinaison de spécialistes en Suisse. Sur la base de ces deux rapports, la plate-forme a institué fin 2014 ce sixième groupe thématique très représentatif. Il est codirigé par l'OFSP et l'ISFM. Sa tâche est de développer un modèle conceptuel offrant une base décisionnelle fondée sur des données précises. Le modèle doit prendre en compte les éléments importants pour la détermination des futurs effectifs et besoins de médecins, ainsi que les facteurs qui influencent ces données. En outre, le groupe devait proposer des structures organisationnelles («commission»), des procédures et des instruments pour la mise en œuvre de recommandations concernant la formation postgrade dans certaines spécialités ou groupes de spécialités. Le rapport, qui contient une description détaillée du modèle, est disponible depuis novembre 2015 (<http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/13932/15279/index.html?lang=fr>). En raison de l'absence de certaines données nécessaires pour évaluer les besoins futurs en prestations, le modèle ne sera testé qu'au niveau technique en 2016/17 afin de vérifier son applicabilité.

Spécialisation croissante en médecine humaine du point de vue de l'organisation des hôpitaux

Fin 2015, un nouveau groupe a été institué sur le thème «spécialisation croissante en médecine humaine du point de vue de l'organisation des hôpitaux». Il doit se

pencher sur les liens pouvant exister entre la spécialisation médicale et les structures hospitalières pour déterminer si cela pose des problèmes au niveau de la prise en charge des patients.

Conclusion et perspectives

Les travaux de la plate-forme AFM couvrent un large éventail de sujets dans la formation des médecins. Ils ont permis de réunir les organisations partenaires concernées autour d'une table, d'améliorer la compréhension mutuelle des acteurs et d'élaborer des solutions communes. La méthode de travail de la plate-forme s'inscrit dans la ligne d'une culture souhaitée par la stratégie Santé2020 du Conseil fédéral. Le grand avantage d'une plate-forme permanente réside dans sa capacité à traiter des thèmes d'actualité et à proposer des solutions dont l'application relève de la compétence de ses membres. Les médecins sont et resteront un pilier central de notre système de soins: la plupart des réformes indispensables pour répondre aux défis du futur ne pourront se faire sans leur aide ou leur soutien. Par conséquent, la formation des médecins se doit de proposer des réponses innovantes à des défis très variés. Elle doit, par exemple, être capable d'intégrer des nouvelles technologies dans la formation universitaire, la formation postgrade et la prise en charge des patients, ou encore de prendre en compte les initiatives comme «choosing wisely», afin que les patients âgés et polymorbides chroniques puissent être pris en charge de manière adéquate.

Références

- 1 Ayer A, Kieser U, Poledna T, Sprumont D. Medizinalberufegesetz (MedBG). Loi sur les professions médicales (LPMéd). Basel: Helbling Lichtenhahn Verlag, 2009.
- 2 Suter S. Démographie médicale et réforme de la formation professionnelle des médecins. Conseil Suisse de la Science et de la Technologie (CSST) (Hrsg.). Bern: 2007.
- 3 ASSM. Les futurs profils professionnels des médecins et des infirmiers dans la pratique ambulatoire et clinique. BMS 2007; 88(46):1942-52.
- 4 Groupe thématique. Financement de la formation postgrade des médecins. Avril 2012. Plate-forme «Avenir de la formation médicale». <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14202/index.html?lang=fr>
- 5 Groupe thématique. Harmonisation des formations universitaires et postgrade. Novembre 2012. Plate-forme «Avenir de la formation médicale». <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14203/index.html?lang=fr>
- 6 Groupe thématique. Augmentation du nombre de diplômes en médecine humaine. Mai 2013. Plate-forme «Avenir de la formation médicale». <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14204/index.html?lang=fr>
- 7 Groupe thématique. Interprofessionnalité. Décembre 2013. Plate-forme «Avenir de la formation médicale». <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14206/index.html?lang=fr>
- 8 Groupe thématique. Relève pour la recherche clinique en Suisse. Septembre 2014. Plate-forme «Avenir de la formation médicale». <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/11724/14206/index.html?lang=fr>

Correspondance:
Nuria del Rey
Office fédéral de la santé
publique OFSP
Section Développement
professions de la santé
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne
Tél.: 058 464 37 84
[nuria.del-rey\[at\]bag.admin.ch](mailto:nuria.del-rey[at]bag.admin.ch)